



# Projet Educatif Territorial 2015-2017



## SOMMAIRE

Avant propos	p 3
<b><u>A/ LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE CHAMPS SUR MARNE</u></b>	<b>p 4</b>
Préambule	p 4
I LA FINALITE DU PROJET	p 4
II LES OBJECTIFS EDUCATIFS VISES	p 5
III DES CONDITIONS A REUNIR	p 5
IV PRINCIPES A RESPECTER	p 6
<b><u>B/ LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015/2017</u></b>	<b>p 6</b>
I Les objectifs généraux	p 6
II Les objectifs opérationnels	p 7
III Le public et les établissements scolaires concernés	p 7
IV Les atouts du territoire	p 8
V Les modalités d'organisation des après-midis périscolaires	p 13
VI Les modalités d'inscription	p 15
VII Les projets et les activités proposées	p 15
VIII Les modalités d'organisation et d'articulation des activités périscolaires	p.17
1. Service Enfance	
Les accueils périscolaires	p 17
« Pédibus »	p 17
Pause méridienne	p 18
Les accueils de loisirs du mercredi	p 19
2. Service Education	p 21
L'étude surveillée	p 21
L'accompagnement à la scolarité	p 21
3. Service Culturel	p 23
L'Atelier d'Arts Plastiques	p 23
4. Service des Sports	p 24
Les après-midi périscolaires (cycles activités physiques)	p 24
L'Ecole Municipale des Sports	p 29
IX Les moyens	p 31
1. Les locaux	p 31
2. L'encadrement	p 31
3. Le budget	p 32
X Pilotage du projet et évaluation	p 33
1. Les instances de pilotage	p 33
2. Eléments pour le bilan et l'évaluation du projet	p 35
3. Modalités de mise en œuvre	p 35

**Avant propos :**

La réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement prévoit une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires avec l'introduction d'une demi-journée supplémentaire le mercredi matin (ou le samedi matin par dérogation) afin de mieux répartir les heures de classe sur la semaine et de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la concentration de l'enfant est la plus grande.

La Ville, avec ses partenaires de la communauté éducative, a fait le choix d'une mise en œuvre en s'appuyant sur le décret n° 2014-457 publié le 8 mai 2014, permettant aux communes de regrouper sur une demi-journée de 3h00 les activités périscolaires, pour une durée de 3 ans à titre d'expérimentation, et de mettre en place une organisation qui favorise, dans la mesure du possible, le respect des rythmes biologiques de l'enfant et un équilibre entre les temps d'apprentissage et de repos nécessaire.

La Ville, engagée depuis des années dans une politique enfance, rédige ce Projet Educatif Territorial en reprenant le projet Educatif de notre ville, référence pour l'ensemble de nos équipes pédagogiques des services municipaux.

## **A/ LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE CHAMPS SUR MARNE**

*L'éducation a toujours été une priorité pour la ville qui a été reconnue « ville amie des enfants » en 2004.*

*Satisfaire à toutes les exigences éducatives de notre époque ne peut se faire, en effet, que par l'ensemble des actions éducatives.*

*Le projet éducatif communal de Champs sur Marne est l'outil commun à tous les acteurs de l'éducation qui interviennent sur la commune et notamment à tous les services municipaux concernés. En permettant une meilleure mise en synergie des actions multiples et diverses proposées aux enfants et aux adolescents de la commune, il permet d'accroître l'efficacité de toutes sans se substituer au rôle primordial de l'Education Nationale.*

### **Préambule**

☞ **Ce projet éducatif communal est l'outil nécessaire pour que soient données aux enfants et aux adolescents toutes les possibilités de découvrir et même de construire ces repères.**

Le projet éducatif indique les objectifs généraux que doit poursuivre l'ensemble des actions éducatives champésiennes. Le choix d'un (ou plusieurs) de ces objectifs généraux permet à n'importe quelle action éducative de s'articuler au projet communal, quels que soient les objectifs particuliers qu'impliquent la nature des activités proposées – sportive, culturelle, etc - les disciplines ou les techniques pratiquées.

☞ **Le projet éducatif communal ne se substitue donc pas aux projets particuliers des différents secteurs ; il en constitue la partie commune.**

Cette politique est revisitée régulièrement pour répondre à l'évolution des besoins et des modes de vie des familles.

(Charte de la restauration avec organisation des activités basées sur le rythme des enfants. Amélioration de l'ALSH pour l'ouvrir au plus grand nombre avec des accueils ouverts à la demi-journée. Participation des enfants et jeunes dans les structures. Activités multiformes dans les quartiers.)

### **I. LA FINALITE DU PROJET.**

Le défi, pour la Ville, demeure de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisirs de qualité sur le principe de la « coéducation » avec une participation des familles (cycle de conférence, débats, concertations...)

Prenant en compte la globalité et la continuité de l'éducation **ce projet éducatif indique la finalité** que toute action communale doit, en s'appuyant sur sa spécificité, contribuer à atteindre :

***Former en chacun l'individu et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible.***

## II. LES OBJECTIFS EDUCATIFS VISES

Les objectifs découlent des fondements et de la finalité du projet.

Ils sont déterminés à la fois par ce dont chaque personne a besoin dans son présent et ce qu'implique son devenir, par ce que suppose son développement individuel et par ce qu'implique sa vie en société.

La personne – celle de l'enfant, de l'adolescent comme celle de l'adulte, étant indivisible, toute action éducative communale doit viser simultanément deux grands types d'objectifs :

- **Le développement de l'individu,**
- **Le développement de l'être social.**

### **Le développement de l'individu implique :**

- ✓ Le développement de ses potentialités (physiques, sensibles, affectives, mentales),
- ✓ L'acquisition et l'assimilation de connaissances diverses,
- ✓ La confrontation de ses savoirs et savoir-faire à la réalité,
- ✓ Le développement de sa créativité,
- ✓ Le développement de ses capacités d'observation, d'analyse, d'initiative, d'anticipation, de créativité,
- ✓ La conquête de son autonomie,
- ✓ Le développement de son sens de la responsabilité (prise de conscience progressive des effets de ses actes et de ses comportements).

### **Le développement de l'être social implique :**

- ✓ La découverte de son environnement et notamment de son environnement humain,
- ✓ Sa socialisation,
- ✓ L'entraînement à comprendre et à respecter les autres,
- ✓ La découverte des exigences et des apports de la vie collective,
- ✓ La découverte des droits avec ses contraintes,
- ✓ Les règles collectives,
- ✓ La découverte et la pratique quotidienne de la solidarité et de la coopération,
- ✓ Le développement de sa capacité à participer à des initiatives collectives,
- ✓ Le développement de sa capacité à prendre et à assumer des responsabilités (assumer des rôles différents...)
- ✓ La découverte et la pratique progressive de sa citoyenneté.

## III. DES CONDITIONS A REUNIR

Il faut donc permettre aux enfants et aux adolescents de la commune :

- ✓ De participer à des activités individuelles et à des activités collectives adaptées à leur âge, répondant à leurs intérêts et à leurs besoins,
- ✓ D'accéder aux connaissances, aux disciplines, aux techniques et aux formes d'expression les plus variées possibles,
- ✓ De constituer, de développer et d'entretenir leur bagage culturel et d'apprendre à se cultiver,
- ✓ De se confronter aux réalités de l'environnement matériel et humain,
- ✓ D'exercer progressivement leur autonomie en fonction de leur développement et des capacités acquises,
- ✓ D'investir leurs connaissances dans des réalisations individuelles et collectives,
- ✓ De participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers,

- ✓ D'assumer, selon leurs compétences, des responsabilités et des rôles variés dans des collectivités différentes,
- ✓ De participer activement à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie des diverses collectivités qu'ils fréquentent.

#### **IV. PRINCIPES A RESPECTER.**

La mise en œuvre de ce projet implique le respect de quelques principes :

- Recourir à **une pédagogie de la réussite** qui permette aux enfants et aux adolescents de prendre confiance en eux en leur apprenant à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent ;
- Favoriser la **participation active** des enfants et des adolescents en leur permettant de faire face, en les aidant et en les soutenant sans pour autant faire à leur place ;
- Rechercher le **meilleur équilibre possible** entre des « activités à consommer », des « activités à construire » et des « situations à vivre » ;
- Donner toute son importance à la **dimension ludique** des activités, et particulièrement à celles qui s'adressent aux plus jeunes ;
- Prendre en compte **l'environnement** des enfants et des adolescents : conditions et rythme de vie notamment.

### **B/ LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015/2017**

Ce projet s'est écrit tout au long d'une démarche d'échange au rythme des différentes évolutions de cette réforme dans le cadre d'un comité de pilotage PEDT.

Ce comité de pilotage a été composé de représentants de parents d'élèves des écoles, de représentants de l'Education Nationale, de professionnels de l'Enfance et d'élus de notre commune sous la présidence du Maire.

Il a permis à cette communauté éducative de déterminer les axes et les modalités de mise en œuvre de cette réforme en préconisant l'organisation décrite ci-dessous de la nouvelle semaine scolaire des enfants de notre ville tout en réaffirmant nos principes et nos choix éducatifs en direction des enfants de notre commune.

#### **I. Les objectifs généraux**

- Offrir aux enfants un vrai temps d'activités complémentaires des savoirs de l'école.
- Concilier les besoins des enfants et les contraintes horaires des parents.
- Permettre le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques.
- Adapter les temps d'intervention à l'âge et au rythme des enfants.
- Etre un espace de prévention et de socialisation.
- Développer l'esprit de responsabilité, envers soi comme vers autrui.
- Permettre la découverte d'activités culturelles, sportives ou ludiques.
- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux richesses éducatives de la ville.

## II. Les objectifs opérationnels

- Proposer des activités qui permettent aux enfants d'exploiter leurs compétences.
- Proposer différentes activités par cycle et en particulier des activités de découverte pour stimuler la curiosité de l'enfant.
- Laisser à l'enfant la possibilité de ne pas participer, de se reposer.
- Proposer des thèmes pouvant être déclinés sur plusieurs activités et dans différents domaines.
- Favoriser la connaissance des autres, le respect de leurs différences.
- Proposer des projets individuels et collectifs.
- Développer un climat de confiance et de bien être.

## III. Le public et les établissements scolaires concernés

L'ensemble des écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune :

Etablissements scolaires	Ecole maternelle de 3/5 ans	Nombre de classes	Ecole élémentaire de + de 6 ans	Nombre de classes	TOTAL d'enfants
Pablo Picasso	142	5	214	9	<b>385</b>
Le Lizard	80	3	118	5	<b>198</b>
Les deux parcs	92	4	118	6	<b>210</b>
Olivier Paulat	131	5	235	10	<b>366</b>
Les Pyramides	88	3	134	6	<b>222</b>
Joliot Curie	77	3	142	6	<b>219</b>
Paul Langevin	119	5	181	7	<b>300</b>
Le Nesles	133	5	190	8	<b>323</b>
Lucien Dauzié	—————	—————	182	7	<b>182</b>
Henri Wallon	—————	—————	216	8	<b>216</b>
La Garenne	115	4	—————	—————	<b>115</b>
La Faisanderie	167	6	—————	—————	<b>167</b>
<b>Total</b>	<b>1 144</b>	<b>43</b>	<b>1730</b>	<b>72</b>	<b>2 874</b>

Ce qui représente :

43 classes en écoles maternelles soit 1 144 enfants scolarisés

72 classes dans les écoles élémentaires soit 1 730 enfants scolarisés

Il faut noter que l'ensemble de nos écoles sont déclarées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale comme accueil périscolaire.

#### **IV. Les atouts du territoire**

Champs-sur-Marne est située à l'est de Paris, au nord-ouest de la Seine et Marne (77), à proximité immédiate de la Seine Saint Denis (93) et du Val de Marne (94).

Elle se situe à moins de 24 km de Paris, à 42 km de Melun, la préfecture, à 32 km de l'aéroport CDG et 26 km de l'aéroport d'Orly.

Elle fait partie De la Communauté d'Agglomération du Val Maubée qui comporte six communes : Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy, Lognes, Emerainville et Croissy Beaubourg

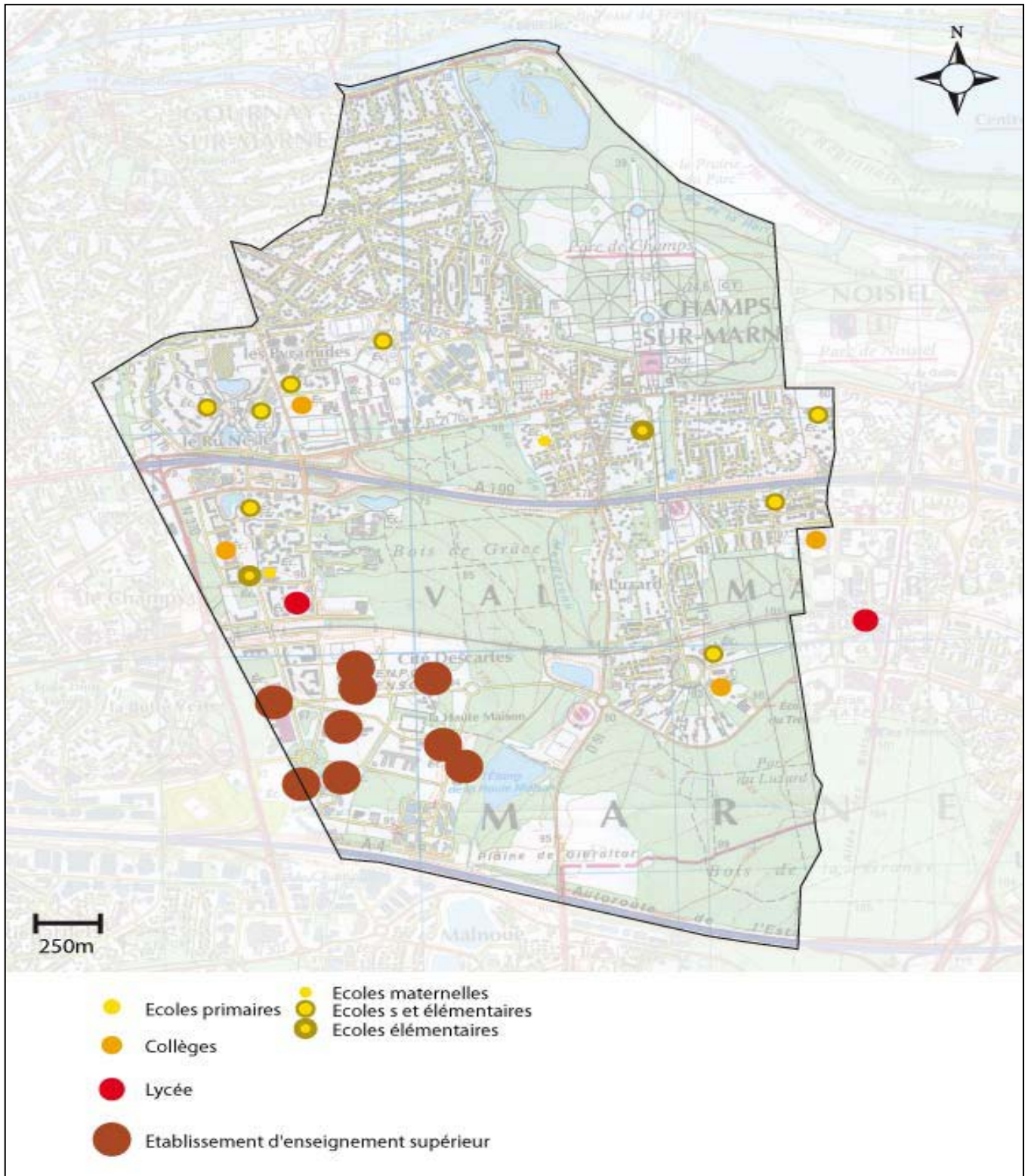
Le territoire communal s'étend entre la Marne au nord et l'autoroute A4 Paris-Nancy au sud. Il est traversé par la RD 199 et par la ligne de RER A (Chessy – Marne-la-Vallée / Saint Germain en Laye).

La Ville possède un bon niveau d'équipements publics, répartis d'une manière homogène sur le territoire. Chaque quartier, hormis le lotissement des Bords de Marne, est doté d'un ou plusieurs groupes scolaires (maternelle + élémentaire).

Les campésiens ont accès à 4 collèges (dont 1 à Noisiel) et 2 lycées (dont 1 à Noisiel)

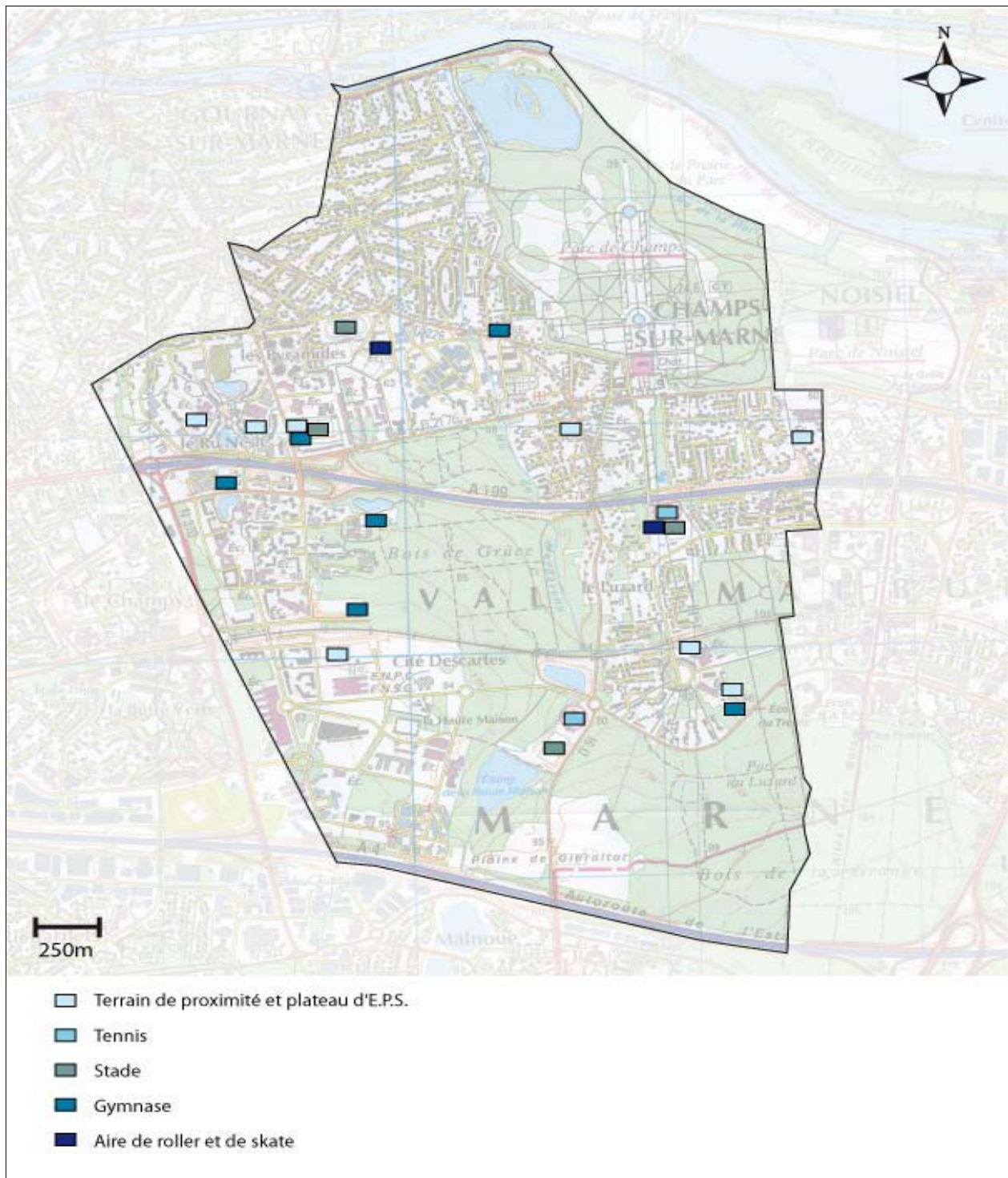
La cité Descartes concentre les établissements d'enseignement supérieur.



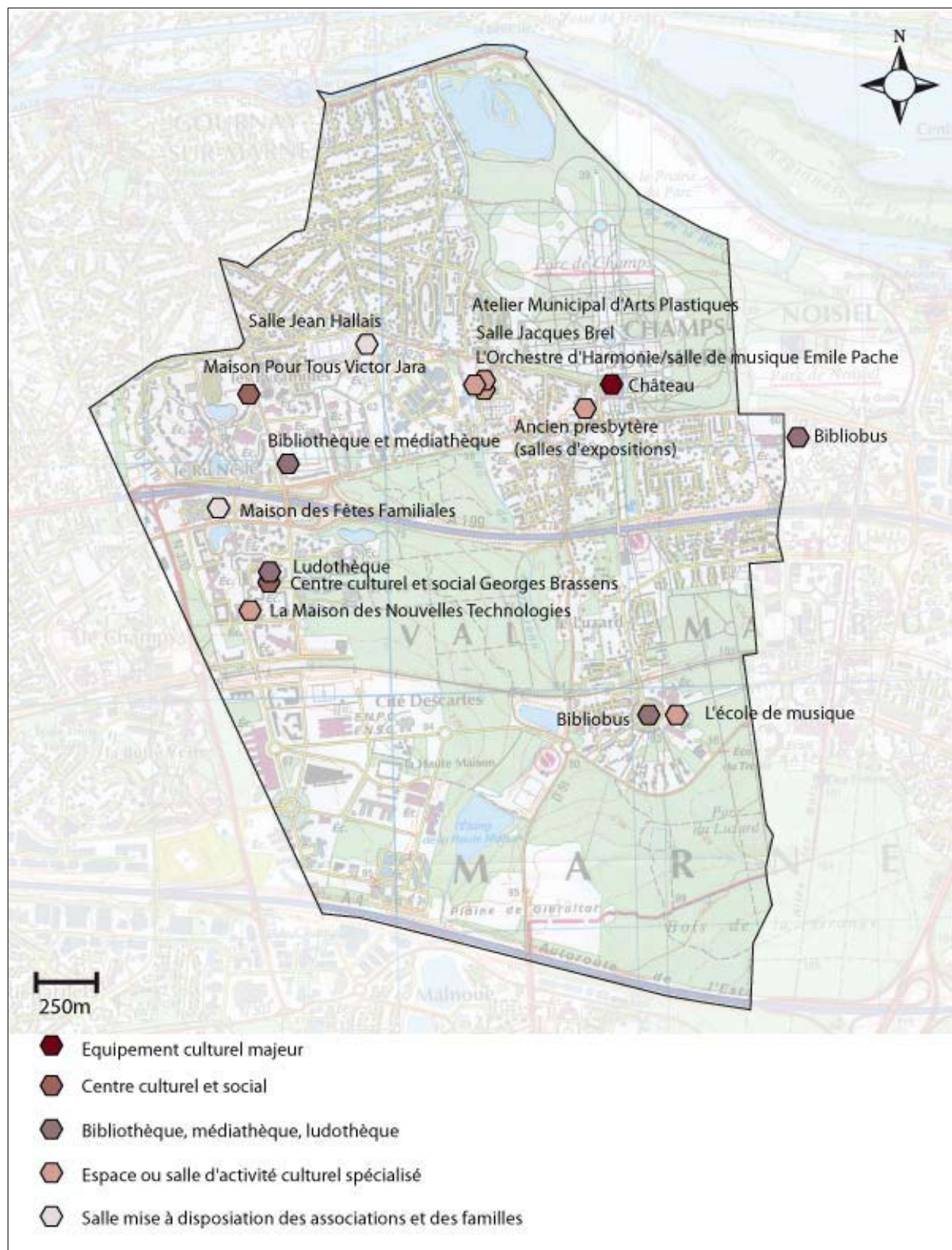


La Ville possède de nombreux équipements sportifs de proximité, depuis le stade jusqu'au plateau EPS :

- 6 gymnases
- 4 stades
- 2 aires de terrain de tennis
- 1 skate park
- 4 terrains de sport synthétiques de libre accès
- 5 espaces d'agrès (dont 1 en construction)
- 8 plateaux EPS



Les quartiers d'habitat (hormis le lotissement des Bords de Marne) jouissent de plusieurs équipements culturels : à minima l'accès à la lecture publique et à des salles d'activités.



D'autres locaux de proximité existent dans chaque quartier comme des équipements de loisirs dédiés aux enfants et à la jeunesse :

Equipements de loisirs Enfance :

9 centres de loisirs :

- La Maison des Enfants
- Le Bois des Enfants
- Les Pyramides
- Victor HUGO
- Paul Langevin
- Pablo Picasso
- Joliot Curie
- Les deux parcs
- Le Nesles

3 antennes relais jeunesse :

- Pablo Picasso
- Paul Langevin
- Bois de Grâce

1 espace numérique et d'informations Jeunesse

- C@P (Champs Accompagnement Projet)

Enfin de nombreux services municipaux et associations dispensent des activités sportives, culturelles, de loisirs ou encore de prévention autour de la santé et de la sécurité routière en direction des enfants et des jeunes de notre ville.

**V. Les modalités d'organisation des après-midi périscolaires**

Compte tenu de la durée de ces temps d'activités, à savoir 3 heures consécutives une fois par semaine dans chaque école de notre commune comme indiqué ci-dessous :

**Nouvelle organisation de la semaine scolaire**

	7h-8h20 Accueil du matin	8h30-11h30 Classe	11h30-13h20 Pause méridienne	13h30-16h30 Classe ou activités périscolaires	16h30-19h Accueil du soir
<i>Lundi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Joliot Curie - Olivier Paulat La Faisanderie - Henri Wallon	Accueil du soir
<i>Mardi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir
<i>Mercredi</i>	Accueil du matin	Classe	Accueil de loisirs		
<i>Jeudi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir
<i>Vendredi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir

	7h-8h20 Accueil du matin	8h30-11h30 Classe	11h30-13h20 Pause méridienne	13h30-16h30 Classe ou activités périscolaires	16h30-19h Accueil du soir
<i>Lundi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir
<i>Mardi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Le Lizard - Le Nesles Les Pyramides - Les Deux Parcs	Accueil du soir
<i>Mercredi</i>	Accueil du matin	Classe	Accueil de loisirs		
<i>Jeudi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir
<i>Vendredi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir

	7h-8h20 Accueil du matin	8h30-11h30 Classe	11h30-13h20 Pause méridienne	13h30-16h30 Classe ou activités périscolaires	16h30-19h Accueil du soir
<i>Lundi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir
<i>Mardi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir
<i>Mercredi</i>	Accueil du matin	Classe	Accueil de loisirs		
<i>Jeudi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Paul Langevin - Pablo Picasso La Garenne - Lucien Dauzié	Accueil du soir
<i>Vendredi</i>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir

 3 heures d'activités périscolaires

L'organisation de ces activités périscolaires se déroule d'une part dans les locaux scolaires (de préférence en dehors des salles de classe), mais aussi dans des locaux municipaux proches comme nos équipements sportifs, de loisirs, et culturels.

Ainsi le réaménagement des horaires scolaires et l'organisation des activités périscolaires répondent à deux objectifs :

- En premier lieu : maintenir le même niveau de prise en charge des enfants sur la commune de manière homogène sur l'ensemble du territoire à savoir un accueil des enfants dès 7h00 du matin et jusqu'à 19h00 le soir chaque jour de la semaine scolaire.

Tout en offrant au maximum d'enfants un temps d'activité périscolaire permettant d'élaborer un projet pédagogique à part entière riche en contenu d'activité et par cycle.

- En second lieu : renforcer nos équipes d'animateurs et réorganiser notre intervention dans ce domaine d'activité périscolaire autour d'une seule entité : **le service municipal de l'Enfance.**

Cela afin de mettre en cohérence l'ensemble de nos interventions auprès des enfants au sein d'un même secteur d'activité et améliorer les articulations entre tous les temps d'activité de l'enfant dans une journée.

Ainsi, les accueils de loisirs, les accueils du matin et du soir organisés par le service Enfance, la pause méridienne et les actions de prévention organisées par le service Education, le « pédibus » et les actions de prévention routière par le service Citoyenneté, sont depuis la rentrée 2014/2015 mis en œuvre par le service Enfance.

Cette nouvelle organisation et cette approche du temps de l'enfant ont nécessité une réorganisation de travail de nos agents et de leurs missions.

Depuis septembre 2014, une équipe référente, par groupe scolaire ou école, composée d'un directeur, d'un ou deux adjoints et d'une équipe d'animation secondée par les ATSEM, organise l'ensemble de l'activité périscolaire (accueil du matin et du soir, « pédibus », pause méridienne, après-midi périscolaire et accueil de loisirs) et encadre les enfants de ce même groupe scolaire ou école.

Les ATSEM, dans les écoles maternelles, interviennent lors du temps de la pause méridienne, et des après-midi périscolaires où leur rôle d'adulte référent auprès des enfants d'une classe prend toute sa dimension au sein de l'équipe d'animation.

Enfin, il n'a pas été retenu l'idée de solliciter les associations de la Ville comme des prestataires complémentaires des équipes d'animation pour assurer l'organisation de ces après-midi périscolaires, non parce qu'elles ne seraient pas compétentes dans leur domaine d'activité, mais pour leur permettre de maintenir leur offre auprès de leur public et de ne pas désorganiser leur activité souvent riche et très appréciée de leurs adhérents.

Elles sont cependant des partenaires potentiels dans le cadre de projets spécifiques sur un temps déterminé.

La fréquentation relevée sur les après-midis périscolaires (N.A.P. de 3h) pour la période de septembre 2014 à mai 2015 indique une participation moyenne journalière élevée :

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>Moyenne d'enfants accueillis</b>
Horaires	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	
Ecoles concernées	Joliot Curie Olivier Paulat La Faisanderie Henri Wallon	Le Lizard Le Nesles Les Pyramides Les deux parcs	Paul Langevin Pablo Picasso La Garenne Lucien Dauzié	<b>TOTAL</b>
<b>- de 6 ans</b>	222	240	251	<b>713</b>
<b>+ de 6 ans</b>	336	367	389	<b>1092</b>
<b>TOTAL</b>	<b>558</b>	<b>607</b>	<b>640</b>	

En moyenne, lors des après-midis périscolaires, la demi-journée de N.A.P. accueille 713 enfants de – de 6 ans, et 1092 enfants de + de 6 ans.

## **VI. Les modalités d'inscription**

Tous les enfants scolarisés dans les écoles de notre commune peuvent bénéficier de ce nouveau temps d'activité périscolaire **sans participation financière des familles**.

Les parents procèdent à une préinscription pour que les enfants puissent participer aux activités. Pour cette première année de fonctionnement, la préinscription n'a pas été faite systématiquement par les parents. Aussi, nous nous basons sur les chiffres de fréquentation réelle qui présentent une meilleure fiabilité.

Les équipes de direction présentes sur chaque site dès le premier jour de la rentrée scolaire informent et répondent aux interrogations des familles sur l'organisation des différents temps d'activités périscolaires de leurs enfants (accueil du matin et du soir, pause méridienne, après-midi périscolaires, pédibus)

D'autre part, leur est transmis le projet pédagogique. Les projets d'activités sont indiqués aux familles dans le cadre du fonctionnement des actions.

## **VII. Les projets et les activités proposées**

Il n'est pas question de faire un catalogue d'activités aux parents mais bien un projet construit et élaboré à partir des principes et des valeurs éducatives annoncés dans notre projet éducatif.

Des professionnels ou des spécialistes dans certains domaines d'activité peuvent être sollicités tout comme sont mobilisés les éducateurs sportifs, les intervenants culturels pour la réalisation de projets spécifiques nécessitant l'intervention de spécialiste, comme cela est déjà notre pratique dans le cadre de nos activités périscolaires (accueils de loisirs, pause méridienne..).

Les activités périscolaires visent à favoriser l'apprentissage, la réussite de tous, l'accomplissement personnel de chacun.

L'accès à des activités périscolaires variées en adéquation entre les temps de vie des enfants et leurs rythmes biologiques et psychologiques est primordial.

Elles visent également à combattre les inégalités sociales sans aucune discrimination.

Notre action est guidée par nos valeurs éducatives déclinées dans notre projet éducatif et par le sens des finalités sociales que nous poursuivons.

Le contenu de nos projets d'activités prend appui dans notre patrimoine social culturel humain, l'activité n'étant pas un but en soi, mais bien un moyen pour atteindre nos objectifs éducatifs et pédagogiques.

En effet, nous pensons que dans le rôle éducatif que nous avons la démarche que chaque animateur doit développer dans son action quotidienne est :

- ♦ Recourir à une pédagogie de la réussite et s'atteler à accompagner chaque enfant pour que celui-ci prenne confiance en lui et surmonte les obstacles pour progresser.
- ♦ Favoriser la participation active de chacun en les considérant comme une personne à part entière et en leur donnant la parole.

La dimension ludique doit être présente dans tout projet visant l'apprentissage de la vie collective, la socialisation, l'autonomie, la prise de responsabilité, la curiosité et le goût de l'effort sans oublier le respect de l'autre.

Ces projets d'activités proposées aux enfants tiennent compte de leur âge et de leur niveau de classe, ainsi des cycles d'activités sont proposés à chaque groupe classe :

- ♦ Groupe des petits 2/3 ans
- ♦ Groupe des moyens 3/4 ans
- ♦ Groupe des grands 4/5 ans
- ♦ Groupe des CP 6/7 ans
- ♦ Groupe des CE1/CE2 7/8 ans
- ♦ Groupe des CM1/CM2 9/10 ans

Ces activités sont axées notamment autour de trois grands domaines d'activités :

- Les activités physiques et sportives (parcours de motricité, initiation et découverte de pratique sportives, jeux collectifs...)
- Les activités de création et culturelles (arts plastiques, lecture et écriture, contes, éveil musical, expressions artistiques...)
- Les activités de prévention et de citoyenneté (sécurité routière, santé et alimentation, activités autour de la Paix et des droits de l'Enfant, activités liées à l'environnement et au développement durable ...)

Sans oublier d'avoir une attention particulière aux actions d'éducation à la santé, au respect des rythmes de l'enfant et à son besoin de repos et de sommeil, à la qualité nutritionnelle, aux soins et à l'hygiène de vie en général.

Des partenariats avec des associations et la communauté d'agglomération sont envisagés, sans que ces actions s'inscrivent dans une programmation et une organisation figées.

Ces actions doivent essentiellement répondre à un projet spécifique, lui-même intégré à un cycle d'activités et élaboré par les équipes d'animation.



## VIII. Les modalités d'organisation et d'articulation des activités périscolaires

### 1. Service Enfance

#### ➤ Les accueils périscolaires (7h00 à 8h20- 16h30 à 19h00)

Les accueils périscolaires du matin (7h00 à 8h20) et du soir (16h30 à 19h00) sont organisés tous les jours d'école. Ainsi, dans le cadre de la nouvelle organisation scolaire, ces accueils ont lieu tous les matins du lundi au vendredi et le soir tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après la classe ou l'après-midi périscolaire.

L'objectif de ces accueils est d'offrir aux enfants le matin un accueil personnalisé, un temps de réveil, le soir un temps de repos et de convivialité, agréable et sécurisant où l'enfant peut à son rythme pratiquer des activités d'éveil et de loisirs.

Les familles bénéficient d'un lieu dédié aux enfants, avant et après sa journée d'école, encadré par une équipe d'animation diplômée et qualifiée.

Ce temps est aussi un moment important de communication d'informations et de transition entre les différents partenaires de la communauté éducative (parent, enseignant, animateur), l'équipe d'animation a donc un rôle central dans ce lien entre les différents membres de cette communauté.

L'arrivée et le départ sont échelonnés, les parents peuvent dès 7h et jusqu'à 8h10, conduire leur enfant à l'accueil du matin et le reprendre à l'accueil du soir après le goûter entre 17h et 19h.

Nos accueils sont déclarés auprès de la DDCS et respectent les taux d'encadrement suivants:

- ✗ Pour les enfants de moins de 6 ans 1 animateur pour 10 enfants
- ✗ Pour les enfants de plus de 6 ans 1 animateur pour 14 enfants

Ce service est facturé aux familles, selon un taux d'effort calculé chaque année, au regard des revenus et de la composition de la famille.

#### ➤ "Pédibus" 8h00/8h30 16h30/17h15

L'autobus pédestre ou Pédibus a tout du bus : ligne, arrêts, horaires, terminus... Encadré par des animateurs, il a pour mission d'accompagner à pied, matin et soir du lundi au vendredi sauf le mercredi (fonctionnement que le matin de 8h00/8h30) les enfants sur leur trajet « domicile/école »

La ligne, composée de plusieurs arrêts sur un trajet préétabli balisé et sécurisé, prend chaque enfant inscrit à une station précise.

Le « conducteur du pédibus » (l'animateur responsable) dispose d'une liste des enfants (passager) pour assurer le déplacement du groupe sur le trajet.

Le matin, chaque enfant inscrit devra se présenter à son arrêt à l'horaire exact de sa ligne.

Si un enfant « passager » à l'aller manque son bus, le convoi continuera son trajet sans ce dernier et bien entendu il devra se rendre à l'école par un autre moyen sous la responsabilité de sa famille.

13 lignes sont organisées pour 6 écoles de la ville. Plus de 300 enfants du CP au CM2 bénéficient de cette action.

Le nombre d'encadrants est conforme à la réglementation sur les taux d'encadrement des accueils périscolaires, à savoir : 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire.

Lors de l'inscription, les modalités de fonctionnement sont précisées à chacun, de plus est remis à chaque famille la charte « pédibus » et à chaque enfant un gilet de sécurité qu'il devra porter tout le long du trajet.

Cette action gratuite a plusieurs objectifs au niveau des enfants :

- ★ Favoriser un comportement responsable dans la rue.
- ★ Respecter le code de la route.
- ★ Rendre les enfants acteur de leur protection.
- ★ Les sensibiliser au développement de déplacement et à l'éco-mobilité ainsi qu'au respect de l'environnement.
- ★ Avoir une meilleure hygiène de vie en favorisant la marche à pied.
- ★ Développer des liens conviviaux et solidaires entre eux.

Mais aussi, en direction des adultes, en diminuant la circulation et l'utilisation d'automobiles aux abords des écoles, et donc moins de stationnements anarchiques, moins de pollution et de bruit à proximité des groupes scolaires.

➤ Pause méridienne 11h30/13h30.

La pause méridienne est un espace éducatif et pédagogique à part entière, dont plus de 70% des enfants scolarisés de la ville bénéficient, soit plus de 2 000 enfants par jour scolaire.

Ce temps comprend deux moments importants :

- Un temps de restauration.
- Un temps de repos et un moment pour se ressourcer autour d'activités appropriées.

C'est pourquoi, il est essentiel que les meilleures conditions d'accueil, de convivialité, d'hygiène, de sécurité et d'alimentation soient réunies pour que chaque enfant puisse s'alimenter et restaurer forces et idées dans un climat de détente (*cf charte de la restauration scolaire*).

Offrir une alimentation saine, équilibrée et variée, obéissant aux règles de diététique, en cohérence avec la collation du goûter est aussi une priorité pour notre ville.

Les comportements alimentaires sont aussi fonction des qualités de l'environnement du repas : cadre de vie, ambiance, présentation des plats et surtout attitude accueillante des adultes présents (animateurs, ATSEM, personnel technique). C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'accompagnement des enfants lors de cette pause méridienne.

Ainsi, la formation des agents tant sur le plan pédagogique que sur les questions d'hygiène, d'équilibre alimentaire ou encore technique, par exemple sur la présentation des plats, est un des moyens mis en œuvre chaque année.

Le renforcement de notre encadrement se poursuit avec aujourd'hui un taux moyen d'un adulte pour 12 enfants dans les écoles maternelles, 18 enfants dans les écoles élémentaires. Un directeur des activités périscolaires est nommé depuis septembre 2014.

Une organisation précise a été impulsée auprès de toutes nos équipes, pour que ce temps, au-delà du temps de restauration, soit aussi un réel moment de détente et de repos pour les enfants.

Pour se faire, chaque animateur doit prendre en charge les enfants dans chaque classe où il fait l'appel avant de démarrer son activité.

Chaque animateur, responsable d'un groupe d'enfants, veille tant à la prise de son repas qu'à l'organisation d'un moment de repos et de détente convivial, en lui proposant un temps d'activité le plus adéquat possible avec son âge.

De plus, il organise un temps calme d'environ 10 minutes avant la fin de la pause méridienne, pour lui permettre de reprendre la classe dans les meilleures conditions.

Bien entendu, en ce qui concerne les enfants d'âge maternel, et plus particulièrement les groupes des petits, on veille à ce que le temps de repos au dortoir s'organise dès la fin de son repas, afin de respecter au mieux leur rythme biologique.

Cette pause méridienne doit avoir comme effet de permettre à l'enfant de se reconstituer physiologiquement et physiquement avant de reprendre une activité scolaire.

Cette activité est facturée aux familles, selon un taux d'effort, calculé chaque année au regard des revenus et de la composition de la famille.

➤ Les accueils de loisirs classiques du mercredi 11h30/19h00 ou l'accueil « ouvert » de 14h00 à 18h00

Les accueils de loisirs sont ouverts à tous les enfants scolarisés de la ville et dans chaque quartier de la commune, ce sont des lieux adaptés aux activités de loisirs, conviviaux, où se retrouvent les enfants, encadrés par des animateurs diplômés.

Chacune de ces structures est déclarée auprès de la DDCS.

L'équipe pédagogique, composée d'un directeur et d'une équipe d'animateurs, a la charge d'organiser, d'élaborer et de planifier des projets d'activités correspondants à nos principes éducatifs.

Le taux d'encadrement est le suivant :

- Pour les enfants de moins de 6 ans : un animateur pour 8 enfants
- Pour les enfants de plus de 6 ans : un animateur pour 12 enfants

En septembre 2014, l'organisation des accueils de loisirs « classiques » (avec repas et goûter) a été modifiée de la manière suivante :

- Des horaires modifiés, avec une prise en charge des enfants dès 11h30 au sein de leur école après la classe, par les animateurs de leur accueil de loisirs.
- Après l'appel des enfants, les enfants rejoindront à pied avec leurs animateurs leurs accueils de loisirs de secteur, pour y déjeuner, à savoir :

Ecoles	Accueils de loisirs de secteur
Lucien DAUZIE La Garenne Les deux parcs	Victor HUGO
Les Pyramides Olivier PAULAT	Les Pyramides
Pablo PICASSO Le Lizard	Vignes du Bailly
Paul LANGEVIN Joliot CURIE	Paul Langevin
Le Nesles Henri WALLON La Faisanderie	Bois des Enfants

Pour ce type d'accueil, une participation financière est facturée à la famille, selon le taux d'effort, calculé chaque année au regard des revenus et de la composition de la famille.

En ce qui concerne les autres accueils de loisirs « ouverts » (sans repas et sans goûter),

- ⇒ Joliot CURIE
- ⇒ Le Nesles
- ⇒ Les deux parcs
- ⇒ Pablo PICASSO

Ils continuent d'accueillir les enfants dès 13h30 et ce jusqu'à 19h00 avec une participation financière unique de 1,00 € par enfant accueilli.

## 2. Le service Education

### ➤ L'étude surveillée 16h30/17h45

L'étude est un service organisé par la Ville, en liaison étroite avec les enseignants des écoles publiques de la commune, le contenu étant de leur seule responsabilité. Une participation financière par enfant et par jour est facturée à la famille.

L'étude est assurée par des enseignants volontaires dans toutes les écoles. Elle est organisée 3 fois par semaine et maintenue comme les autres années à la fin des cours, dès 16h30, en lien avec la nouvelle organisation de la semaine scolaire selon chaque école élémentaire.

**A la fin de l'étude surveillée à 17h45, les familles qui le souhaitent peuvent, en complément de cette activité, bénéficier de l'accueil du soir dans chacune des écoles de la ville, l'enseignant veillant à accompagner l'enfant auprès de l'équipe d'animation.**

Ce dispositif accueille un peu plus de 300 enfants chaque année du CP au CM2.

### ➤ L'accompagnement à la scolarité

La réussite scolaire des jeunes est un facteur essentiel d'insertion et d'intégration sociale.

Cette action en direction des enfants est gratuite et prise en charge par la commune et nos partenaires, Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat dans le cadre de la politique de la ville.

L'école a pour mission de donner une formation générale de qualité pour tous et de permettre à chaque enfant d'accéder à un haut niveau de qualification. Répondre à cette demande et à ce besoin dans des contextes difficiles et avec un public scolaire hétérogène constitue un véritable défi.

L'accompagnement à la scolarité joue un rôle de complément et de partenaire de l'école dans l'accomplissement de cette mission.

♦ 6 groupes scolaires en bénéficient : Deux Parcs, Joliot Curie, Paul Langevin, Nesles, Pablo Picasso et Henri Wallon. Il s'adresse aux classes de CP et de CE1 puisque c'est un moment charnière du parcours scolaire avec le début des apprentissages de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et à une grande section de maternelle.

♦ 6 enfants de CP et 6 enfants de CE1 sont encadrés par 2 animateurs/accompagnateurs scolaires dans les écoles Deux Parcs, Pablo Picasso, Joliot Curie et Paul Langevin. 9 enfants de CP et 9 enfants de CE1 sont encadrés par 3 animateurs/accompagnateurs scolaires dans les écoles Henri Wallon et Nesles. 6 enfants de grande section maternelle aux Deux Parcs sont encadrés par un animateur / accompagnateur scolaire.

Cette action a plus particulièrement pour objectif de :

- Fournir aux enfants des méthodes, des approches, des relations, susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, à travers des projets d'animations ludiques.
- Elargir les centres d'intérêt des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leurs capacités de vie collective.

Plus de 90 enfants peuvent bénéficier de ce dispositif sans aucune participation financière qui se déroule dès la fin des vacances d'automne jusqu'à la fin de l'année scolaire, elle se déroule au sein des groupes scolaires indiqués ci-dessus.

Comme les années précédentes, les séances se déroulent après la classe ou les après-midi périscolaires deux fois par semaine de 16h30 à 17h45 (ou 18h00), en dehors des périodes de vacances scolaires.

Comme le rappelle la circulaire du 22 juin 2000, relative à la mise en place d'un dispositif unique de l'accompagnement scolaire, cette action est conçue pour créer les conditions favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Elle vise à leur offrir l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité et qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial et social.

Les critères de sélection des enfants sont essentiellement fondés sur :

- × L'environnement familial et social
- × Le comportement de l'enfant
- × Les difficultés d'apprentissage, les résultats scolaires.

Aussi, les enfants sont désignés par leurs enseignants en début d'année pour participer à cette action.

### 3. Le service Culturel

- L'Atelier Municipal d'Arts Plastiques 16h30/18h00 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis par rotation sur les écoles)

Depuis septembre 2014, compte tenu du réaménagement des horaires scolaires, notre activité est organisée selon les modalités présentées ci-dessous :

AMAP	Ecole Joliot Curie	Ecole du Nesles	Ecole des deux parcs	Ecole Henri Wallon
Activité proposée Jour et horaires	Cours d'arts plastiques Lundi de 16 h 30 à 18 h	Cours d'arts plastiques Mardi de 16 h 30 à 18 h	Cours d'arts plastiques Jeudi de 16 h 30 à 18 h	Cours d'arts plastiques Vendredi de 16 h 30 à 18 h
Public visé	Elèves d'élémentaire (6 – 11 ans)	Elèves d'élémentaire (6 – 11 ans)	Elèves d'élémentaire (6 – 11 ans)	Elèves d'élémentaire (6 – 11 ans)
Nombre d'enfants	Max. 12	Max. 12	Max. 12	Max. 12

Cette nouvelle organisation accroît notre activité en direction des enfants de CP au CM2 en la déployant au sein des quartiers et ainsi leur propose une pratique d'activités d'Arts Plastiques dès 16h30 en fin de journée scolaire.

Elle permet d'accueillir sur des créneaux de 1h30 au moins 48 enfants, qui sont dès la fin de l'école, pris en charge par nos intervenants culturels.

Nos objectifs étant :

- ⇒ d'accroître le nombre d'enfants pouvant accéder, découvrir et pratiquer une activité culturelle et de créativité.
- ⇒ de faciliter l'accès de cette activité en déployant celle-ci au plus près du public visé et à des horaires prenant en compte l'organisation de la journée des enfants.

Sont maintenus par ailleurs les créneaux :

- ☞ du mercredi de 13h30 à 16h30 à l'école Pablo Picasso et de 13h30 à 18h30 à Pascal Dulphy.
- ☞ du samedi de 14h00 à 16h00 à Pascal Dulphy

Une participation financière annuelle est demandée à chaque famille par enfant inscrit et correspondant pour l'année scolaire 2015/2016 à 60,00 €.

#### **4. Le service des Sports**

➤ Les après-midi périscolaires (cycles activités physiques et sportives) 13h30/16h30

Cette nouvelle activité mise en place en septembre 2014 vient compléter le panel déjà très large des activités physiques et sportives proposées aux campésiens.

L'approche retenue en matière d'activités physiques et sportives, est essentiellement basée sur l'éveil, l'initiation et la découverte.

Concernant le choix des activités sportives, il convient de s'assurer qu'elles font bien partie de celles autorisées (pas de tir à arme à feu, pas de sports aériens, pas de sports mécaniques, pas de musculation avec charges... (Cf. *Bulletin officiel hors série n°7 du 23 septembre 1999, paragraphe II.2.2.3*).

Il est proposé à chaque enfant de suivre un cycle de séances inscrites dans un projet spécifique; projet adapté aux spécificités d'âge, d'aptitudes et aux contraintes géographiques (installations sportives disponibles).

Il est proposé de faire évoluer chaque enfant en groupe de taille restreinte pour mieux bénéficier de l'attention régulière et sécurisante de chaque intervenant.



**Activité : Athlétisme**

<u>Compétences spécifiques</u>	<u>Compétences générales</u>
1 / Réaliser une performance mesurée	<b>S'engager lucidement dans l'action :</b> Courir, sauter, lancer
2 / Adapter ses déplacements à différents environnements	<b>Construire un projet d'action :</b> Réaliser son projet de performance (contrat)
3 / S'affronter individuellement ou collectivement	<b>Mesurer et apprécier les effets de l'activité :</b> Maîtriser les techniques de l'activité
4 / Concevoir individuellement ou collectivement des actions à visée artistique, esthétique ou expressive	<b>Appliquer et construire des principes de vie collective :</b> Observer, évaluer, juger, chronométrer, mesurer
<p style="text-align: center;"><b><u>Savoirs à acquérir</u></b></p> <p><b>Maîtriser les techniques liées à l'activité :</b> Course de vitesse , Course d'obstacles, Course de relais, Sauts (longueur, hauteur, triple sauts), Lancers (balle, cerceau, médecine-ball)</p>	<p><b><u>Connaissances liées à l'activités</u></b></p> <p>Connaître et respecter les règles de sécurité</p> <p>Connaître le règlement de l'activité</p> <p>Historique de l'activité</p>

- 8 à 9 séances de 1h30 par semaine
- Installations sportives et matériel pédagogique,
- Déplacement encadré par les agents de la commune

**Activité : Sports de raquettes (badminton ou tennis)**

<u>Compétences spécifiques</u>	<u>Compétences générales</u>
1 / Réaliser une performance mesurée	<b>S'engager lucidement dans l'action :</b> Choisir des actions en fonction des situations rencontrées
2 / Adapter ses déplacements à différents environnements	<b>Construire un projet d'action :</b> Utiliser des stratégies simples pour déstabiliser l'adversaire Mesurer et apprécier les effets de l'activité : différencier "jouer avec" et "jouer contre"
3 / S'affronter individuellement ou collectivement	<b>Appliquer et construire des principes de vie collective :</b> Respecter les règles de jeu, gérer, arbitrer, observer, juger
4 / Concevoir individuellement ou collectivement des actions à visée artistique, esthétique ou expressive	
<b><u>Savoirs à acquérir</u></b>	<b><u>Connaissances liées à l'activités</u></b>
<b>Envoyer la balle (ou le volant) :</b> dissocier lancer de balle (volant) de la frappe pour réaliser un service réglementaire	Connaître les règles et le comptage des points
<b>Renvoyer la balle (ou le volant) :</b> se déplacer pour se placer en fonction de la balle (volant) qui arrive	
<b>Echanger :</b> Produire des trajectoires, soit pour coopérer (trajectoires orientées et dosées), soit pour rompre l'échange (trajectoires pour gêner l'adversaire)	
<b>Stratégie :</b> Utiliser une stratégie simple pour marquer le point	

- 8 à 9 séances de 1h30 par semaine
- Installations sportives et matériel pédagogique,
- Déplacement encadré par les agents de la commune

### Activité : Sports collectifs d'extérieur (football ou rugby)

<u>Compétences spécifiques</u>	<u>Compétences générales</u>
1 / Réaliser une performance mesurée	<b>S'engager lucidement dans l'action :</b> Comprendre les droits et devoirs des joueurs
2 / Adapter ses déplacements à différents environnements	<b>Construire un projet d'action :</b> Choisir les stratégies les plus appropriées
3 / S'affronter collectivement	<b>Mesurer et apprécier les effets de l'activité :</b> Utiliser les indices sur les caractéristiques du terrain, les placements et déplacements de joueurs, les espaces libres...
4 / Concevoir individuellement ou collectivement des actions à visée artistique, esthétique ou expressive	<b>Appliquer et construire des principes de vie collective :</b> Respecter le matériel, les arbitres, ses partenaires et adversaires Coopérer et respecter les règles de jeu et de sécurité
<p style="text-align: center;"><u>Savoirs à acquérir</u></p> <p><b>Stratégie :</b> Se reconnaître partenaire (but commun) et adversaire (intérêts contraires) : percevoir donc les statuts d'attaquant et de défenseur</p> <p><b>Information :</b> Pour le porteur de balle, percevoir l'espace libre ou non libre (s'engager ou transmettre) Pour le non porteur, se déplacer vers la cible dans un espace libre</p> <p><b>Actions avec le ballon :</b> transmettre, recevoir, conduire le ballon, et enchaîner ces actions</p> <p><b>Règles :</b> Accepter, utiliser les règles du jeu et les faire appliquer.</p>	<p><u>Connaissances liées à l'activité</u></p> <p>Evaluer et juger ses actions et celles des autres joueurs, les identifier, les décrire...</p> <p>Comprendre, faire appliquer et respecter les règles</p>

- 8 à 9 séances de 1h30 par semaine
- Installations sportives et matériel pédagogique,
- Déplacement encadré par les agents de la commune

### **Activité : Sports collectifs d'intérieur (basket ou handball)**

<b><u>Compétences spécifiques</u></b>	<b><u>Compétences générales</u></b>
1 / Réaliser une performance mesurée	<b>S'engager lucidement dans l'action :</b> Comprendre les droits et devoirs des joueurs
2 / Adapter ses déplacements à différents environnements	<b>Construire un projet d'action :</b> Choisir les stratégies les plus appropriées
3 / S'affronter collectivement	<b>Mesurer et apprécier les effets de l'activité :</b> Utiliser les indices sur les caractéristiques du terrain, les placements et déplacements de joueurs, les espaces libres, lire les trajectoires de balle...
4 / Concevoir individuellement ou collectivement des actions à visée artistique, esthétique ou expressive	<b>Appliquer et construire des principes de vie collective :</b> Respecter le matériel Coopérer et respecter les règles de jeu et de sécurité
<b><u>Savoirs à acquérir</u></b>	<b><u>Connaissances liées à l'activités</u></b>
<b>Stratégie :</b> Se reconnaître partenaire, (but commun) et adversaire (intérêts contraires) : percevoir donc les statuts d'attaquant et de défenseur	Evaluer ses actions et celles des autres joueurs, les identifier, les décrire...
<b>Information :</b> Pour le porteur de balle, percevoir l'espace libre ou non libre (s'engager ou transmettre) Pour le non porteur, se déplacer vers la cible, en avant du porteur, dans un espace libre	Comprendre, faire appliquer et respecter les règles
<b>Actions avec le ballon :</b> Transmettre, recevoir, conduire le ballon, tirer et enchaîner ces actions	
<b>Règles :</b> Accepter, utiliser les règles du jeu et les faire appliquer.	

- 8 à 9 séances de 1h30 par semaine
- Installations sportives et matériel pédagogique,
- Déplacement encadré par les agents de la commune

➤ L'Ecole Municipale des Sports (redéploiement des activités du mercredi matin)

Depuis septembre 2014, compte tenu du réaménagement des horaires scolaires, notre activité est organisée selon les modalités présentées ci-dessous.

Cette nouvelle organisation nous permet d'étendre et d'accroître notre activité en direction des enfants de CP au CM2 de toutes nos écoles et de leur proposer une pratique d'activité sportive dès 16h30 en fin de journée scolaire.

Cette nouvelle organisation nous permet d'accueillir sur des créneaux de 2h00 (16h30/18/30) au moins 280 enfants qui peuvent dès la fin de l'école être pris en charge par une équipe qui les accompagne vers les différents gymnases de notre ville.

Jours	Lieux d'activités	Déplacements	Encadrements
Lundi	<b>Gymnase Jean Jaurès</b>	<b>Ecole Olivier Paulat Ecole Lucien Dauzié Ecole des Deux Parcs</b>	4 éducateurs sportifs 2 à l'encadrement des CP-CE1 2 à l'encadrement des CE2-CM1-CM2
Mardi	<b>Gymnase des Pyramides</b>	<b>Ecole des Pyramides Ecole Paul Langevin Ecole Joliot Curie</b>	4 éducateurs sportifs 2 à l'encadrement des CP-CE1 2 à l'encadrement des CE2-CM1-CM2
Jeudi	<b>Gymnase du Nesles</b>	<b>Ecole Henri Wallon Ecole du Nesles</b>	3 éducateurs sportifs 2 à l'encadrement des CP-CE1 2 à l'encadrement des CE2-CM1-CM2
Vendredi	<b>Gymnase Pablo Picasso</b>	<b>Ecole Pablo Picasso Ecole du Lizard</b>	3 éducateurs sportifs 2 à l'encadrement des CP-CE1 1 à l'encadrement des CE2-CM1-CM2

Les autres créneaux horaires du mercredi après-midi et du samedi matin sont maintenus, ce qui permet d'avoir une capacité d'accueil de 760 personnes pour l'Ecole Municipale des Sports avec un montant de participation financière annuelle pour l'année scolaire 2015/2016 par personne de 60,00 €.

**MERCREDI après-midi**

GYMNASSE	NIVEAU	HORAIRE	PERSONNEL
BOIS DES ENFANTS	Moyenne et Grande Sections Maternelles	14h00 à 14h45	2 éducateurs sportifs
	Petite et Moyenne Sections Maternelles	15h00 à 15h45	2 éducateurs sportifs
DESCARTES	N3 (CM1-CM2)	14h00 à 16h00	4 éducateurs sportifs
	Collégiens	16h30 à 18h00	4 éducateurs sportifs

**SAMEDI matin**

GYMNASSE	NIVEAU	HORAIRE	PERSONNEL
BOIS DES ENFANTS	Maternel Parents	09h00 à 9h45	3 éducateurs sportifs
	Maternel Parents	09h45 à 10h30	3 éducateurs sportifs
	Maternel Parents	10h45 à 11h30	3 éducateurs sportifs
	Maternel Parents	11h45 à 12h30	3 éducateurs sportifs
PYRAMIDES	N1 (CP-CE1)	9h00 à 10h30	3 éducateurs sportifs
	N2 (CE1-CE2)	9h00 à 10h30	
	N3 ( CM1CM2)	9h00 à 10h30	
	N1 (CP-CE1)	10h45 à 12h15	3 éducateurs sportifs
N2 (CE1-CE2)	10h45 à 12h15		
N3 ( CM1-CM2)	10h45 à 12h15		

## IX. Les moyens

### 1. Les locaux

Tous les locaux sont à la disposition des enfants pour ces activités.

Toutes les salles polyvalentes et d'activités des écoles, les dortoirs, les salles et terrains de sports, les accueils de loisirs, les espaces culturels peuvent être utilisés pour l'organisation de ces temps d'activités de la demi-journée.

En ce qui concerne les petites et moyennes sections dans les écoles maternelles, les classes sont utilisées, compte tenu de l'organisation, de l'amplitude du temps de repos et du réveil échelonné des enfants de ces classes.

D'autre-part, et compte tenu que ces enfants sont encadrés par leur ATSEM et dans la mesure du possible par l'animateur référent de ce groupe d'âge dès le temps de la pause méridienne, ces enfants sont accompagnés par ces mêmes personnes au dortoir en général à la fin de leur repas vers 12h30/12h45. La durée de ce temps de repos se terminant en général aux alentours de 15h00/15h30 dans la majorité des écoles, il semble plus confortable et raisonnable pour ces jeunes enfants de les maintenir à leur réveil dans leur espace classe, lieu connu et sécurisant.

En effet, il est préférable que pour ces enfants, leur rythme et leurs repères soient les mêmes durant toute la semaine et ainsi répondre à nos objectifs de bien-être et de climat de confiance.

### 2. L'encadrement

La volonté de la Ville est de ne pas dégrader la qualité d'accueil des enfants que nous encadrons. Il n'est donc pas envisagé de diminuer le taux d'encadrement comme la loi le permet, mais bien de maintenir le taux d'encadrement actuel à savoir :

- 1 animateur pour 10 enfants d'âge maternel en accueil périscolaire
- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire en accueil périscolaire

Nombre de diplômés par catégorie de diplômes :

	<b>Directeurs</b>	<b>Animateurs</b>	<b>ATSEM</b>
BPJEPS	1	2	
BEATEP	1		
BAFD	9		
BAFD en cours	3		
BAFA		75	
BAFA en cours		8	
CAP petite enfance		1	8
Non diplômé		43	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>129</b>	<b>8</b>

D'autre part, nous mobilisons l'ensemble des agents pouvant être mis à disposition du service Enfance dans un cadre spécifique de notre projet. Ceci afin d'encadrer dans le cadre d'un cycle d'activités, les enfants, tant sur le plan des activités physiques et sportives, que culturelles ou encore liées aux questions de prévention.

Ainsi, les éducateurs sportifs, les animateurs de prévention, les ATSEM, les intervenants culturels sont des acteurs à part entière dans nos projets d'activités.

De plus, une équipe d'animation est constituée par site scolaire et dirigée par une équipe de direction. Cette équipe pédagogique assure l'ensemble des activités périscolaires de la journée de l'enfant (accueils du matin et du soir, pédibus, pause méridienne, après-midi périscolaire). Ainsi, elle a une mission cohérente dans la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré par cette même équipe.

Cette équipe a un rôle de chef d'orchestre de l'organisation de l'ensemble des activités périscolaires et assure l'ensemble des liaisons avec les différents partenaires intervenants sur ces temps d'activité.

La direction assure la communication avec les différentes directions d'écoles du site, la responsable de l'équipe technique et les responsables municipaux ou associatifs, partenaires et associés aux différents projets.

### 3. Le budget

Compte-tenu de l'ensemble des éléments d'organisation et des moyens humains matériels alloués à ce projet, le coût des dépenses prévisionnelles est de 133,79 € par an et par enfant, soit un budget de fonctionnement de 382 000,00 € (hors fluides et entretien des bâtiments) pour la seule après-midi périscolaire.

Ce budget comprend les charges de personnel et les frais de fonctionnement et le matériel pédagogique nécessaire aux activités

Les recettes annoncées ont été pour la première année de fonctionnement :

↳ le fond d'amorçage de l'Etat de 50,00 € par enfant scolarisé

↳ la subvention de la Caisse d'allocations Familiales de 0,50 € par enfant présent par heure soit 54,00 € par an et par enfant présent.

Ces aides financières représentent une recette de 104,00 € pour l'année scolaire et par enfant, soit une recette estimée à 296 000,00 €.

Le coût restant à la seule charge de la collectivité locale est donc de 29,79 € par enfant et par an, soit un budget de fonctionnement supplémentaire de 86 000, 00 € prévu dès la première année de mise en œuvre de cette nouvelle organisation de la semaine scolaire.



## X. Pilotage du projet et évaluation

### 1 - les instances de pilotage

Le cadre législatif du Projet éducatif territorial (PEDT) préconise la mise en place d'une structure de « pilotage » du PEDT, avec pour mission essentielle d'en assurer la bonne mise en œuvre.

Art. L551-1 du Code de l'Education, modifié par la LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 66

*« Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage.*

*Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (...). »*

Le PEDT de Champs-sur-Marne est suivi et évalué par un comité de pilotage en lien avec d'autres instances municipales (commission municipale Enfance/Education, commission municipale élargie de la restauration...)

Ce comité, présidé par le Maire, réunit l'ensemble des acteurs de la communauté éducative concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du PEDT, à savoir :

- des représentants de parents de chaque école,
- trois représentants des équipes de direction des écoles de la commune,
- l'Inspecteur de l'Education Nationale,
- des directeurs des activités périscolaires,
- des responsables des services Education, Intendance, Enfance, Sports et Culture,
- du directeur général adjoint des politiques éducatives de la Ville,
- des élus membres de la commission Enfance/Education.

Les objectifs de ce comité de pilotage sont :

- Continuer à développer un lien régulier entre les différentes équipes pédagogiques et les familles pour une meilleure cohérence et continuité éducative, favoriser l'articulation entre le temps scolaire, les activités périscolaires et extrascolaires.
- Prendre en compte collectivement le rythme de l'enfant dans la globalité de sa journée, afin de proposer des contenus d'activités et un type d'organisation qui répondent toujours mieux à l'intérêt des enfants
- Mieux communiquer au sein de la communauté éducative pour mieux mobiliser l'ensemble des acteurs autour du projet éducatif du territoire (conférence, groupe de travail, moment de réflexion, support de communication).
- Et enfin, assurer l'évaluation périodique du PEDT à partir d'outils et indicateurs répondant aux objectifs du projet.

Ce comité se réunit deux à trois fois par an afin de prendre connaissance de l'évolution des projets mis en œuvre, d'échanger sur les différents travaux des groupes de réflexion, de valider les préconisations qui lui seront soumises, de proposer un plan d'action qui mobilise toujours plus la communauté éducative, de proposer des thèmes de débat/conférence, d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre à nos objectifs et être force de propositions.

**Les parents** occupent une place importante dans cette organisation. Consultés sur les choix d'organisation de la semaine scolaire, ils sont partie prenante du Comité de pilotage ainsi que des divers groupes de travail qui se réunissent sur les différents aspects du Projet éducatif de territoire : accueils périscolaires, restauration, etc.

Ils ont la possibilité d'échanger avec les équipes pédagogiques des accueils de loisirs à tout moment dans un cadre informel et plusieurs fois par an lors des manifestations de type « portes ouvertes » ou « réunions d'information » organisées au sein des structures Enfance. A cette occasion, ils peuvent rencontrer les équipes, visiter les locaux et se renseigner sur les activités prévues, notamment les après-midi périscolaires (N.A.P.) qui découlent de la nouvelle organisation scolaire.

La coordination de ce projet est assurée par :

**Elu :** Monsieur **Daniel GUILLAUME**, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint délégué à la Petite enfance, à l'Enfance et à l'Education,  
Email : [dguillaume@ville-champssurmarne.fr](mailto:dguillaume@ville-champssurmarne.fr)

**Administratif :** Monsieur **Daniel ALARCON**, directeur général adjoint en charge des politiques éducatives de la Ville.  
Tél. : 01 64 73 48 42 / Fax : 01 64 73 48 99  
Email : [dalarcon@ville-champssurmarne.fr](mailto:dalarcon@ville-champssurmarne.fr)

Direction générale adjointe  
Hôtel de Ville  
BP 1 – Champs-sur-Marne  
77427 Marne la Vallée – Cedex 2

Les coordinateurs (élu municipal et cadre administratif) animent un comité technique.

Ce comité technique a pour objet de préparer les réunions du comité de pilotage, de faire le point régulièrement des avancées du travail engagé, de finaliser les propositions retenues, d'être garant des objectifs de travail et de la démarche engagée.

Ce comité technique est composé du 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, du directeur général adjoint des politiques éducatives, et des responsables des services Enfance, Education, Sports et Culture.

## 2 - Eléments prévus pour le bilan et l'évaluation du projet

Une évaluation au fil de l'eau portée par la Ville permet de réajuster régulièrement les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

Elle permet de recueillir des données pour nourrir l'évaluation et elle constituera un outil d'animation du PEDT.

La définition des indicateurs et la précision du champ d'évaluation sont développées au regard des objectifs généraux et opérationnels inscrit dans ce document.

Les modalités d'évaluation prennent des formes diverses :

- Relevés mensuels de la fréquentation des après-midis périscolaires (N.A.P.),
- Bilans d'activité réalisés par l'équipe pédagogique reprenant les différents cycles d'activité,
- Suivi et évaluation de la participation des intervenants (éducateurs sportifs, intervenants arts plastiques, intervenants de l'école de musique, etc.) au moyen d'entretiens en début et en fin de cycle,
- Réunions périodiques des équipes pédagogiques permettant de faire des points d'étape sur le déroulement des activités périscolaires, tant sur un plan logistique que pédagogique.
- Contributions des représentants de parents d'élèves et des enseignants lors des réunions en « groupe de travail » et au sein du Comité de pilotage.

L'évaluation doit vérifier le respect du rythme de l'enfant, la complémentarité des actions mises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant (leur articulation et leur contenu).

## 3- Modalités de mise en œuvre du PEDT

Sa mise en œuvre est effective dès l'approbation du comité de pilotage et des partenaires institutionnels.

Néanmoins, le PEDT est un outil vivant destiné à adapter en permanence les objectifs et les actions aux évolutions du contexte, aux contraintes, aux évaluations intermédiaires réalisées.

Il peut faire l'objet d'avenants qui seront soumis à l'ensemble des signataires.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de CHAMPS SUR MARNE

pourriel n°

du

20 OCT. 2015

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

CODIR :

Direction départementale  
de la cohésion sociale

Pôle jeunesse, éducation populaire  
promotion de l'autonomie sociale  
et droits des personnes

affaire suivie par Danielle RICARD  
téléphone : 01 64 41 58 81  
danielle.ricard@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 15 Octobre 2015

Le Préfet de Seine et Marne

à

Madame le Maire  
Hôtel de ville  
B.P. 1  
77427 CHAMPS SUR MARNE

Madame le Maire,

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, (DDCS), a pris connaissance du projet éducatif territorial (PEDT) de la ville de Champs-Sur-Marne déposé dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.

Comme le prévoit le décret n°2013-707 du 2 Août 2013, le PEDT prend la forme d'une convention que je vous remercie de compléter et de nous la retourner signée en 4 exemplaires pour le **30 Octobre 2015** à l'adresse suivante :

D.D.C.S. 77  
Cité administrative  
20 Quai Hippolyte ROSSIGNOL  
77010 MELUN Cedex

Vous trouverez en annexe les remarques formulées par le Groupe d'Appui Départemental (GAP) sur votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental et par délégation,  
La cheffe de pôle

  
Marie-Claire LAMARCHE

**OBSERVATIONS FORMULEES PAR  
LE GROUPE D' APPUI DEPARTEMENTAL**

**PEDT PRESENTE PAR LA COMMUNE DE CHAMPS-SUR-MARNE**

Le Groupe d' Appui Départemental (GAD), composé de représentants de la Caisse d' Allocations Familiales, de l' Education Nationale et de la Direction départementale de la cohésion sociale a émis les observations suivantes :

- les domaines dont il est fait mention dans le PEDT sont de nature à favoriser le développement personnel de l' enfant, le développement de sa sensibilité, de ses aptitudes intellectuelles et physiques.
- Le document élaboré montre la volonté de la commune de proposer des activités à tous ainsi que le souhait de renforcer la cohérence entre toutes les actions proposées.

Le GAD rappelle que :

- Les enseignants participants aux activités sont dans l' obligation d' effectuer une demande d' autorisation de cumul d' emploi auprès des services de l' inspection académique.
- Les activités organisées dans le cadre du PEDT doivent, dans la mesure du possible, être ouvertes aux enfants atteints de handicap ; les modalités d' accueil des enfants handicapés dans les accueils collectifs de mineurs doivent être intégrées dans les projets éducatif et pédagogiques.
- Les comptes-rendus des réunions du comité de pilotage doivent être transmis à la DDCS.